



Rapport du Conseil communal relatif à la création d'une ligne budgétaire d'un montant de CHF 40'000.- pour le développement de la politique culturelle

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La culture renforce le lien social, éveille la créativité, valorise le patrimoine et dynamise l'économie locale. À La Grande Béroche, comme ailleurs, elle est un moteur essentiel du vivre-ensemble.

Le crédit voté par votre autorité en date du 7 mai 2025 a conduit à l'étude en vue de la mise en place d'une stratégie de politique culturelle, réalisée dans la foulée.

Les ateliers menés ont suscité un grand enthousiasme avec la participation de 40 personnes durant les quatre soirées organisées.

Le présent rapport vient en appui du compte rendu d'Objectif:ne sur le développement d'une politique culturelle à La Grande Béroche.

2. Situation

Actuellement, la commune est dotée d'un 0,6 EPT pour les prestations dédiées, sous la forme d'une déléguée au sport et à la culture.

Le cahier des charges défini comprend les tâches suivantes :

- planifier, organiser et coordonner des manifestations communales : Fête nationale, mérites sportifs et culturels, Festival des sports, cinéma en plein air, etc. ;
- participer ou assister aux diverses manifestations organisées ;
- établissement et diffusion du planning des manifestations locales ;
- développement et suivi de projets : La Grande Bougeotte, la Suisse bouge, Hiver'VITA, politique culturelle, etc. ;
- sollicitation des subventions en lien avec les différents projets, demandes de sponsoring, partenariats ;
- participer à divers groupes de travail avec les communes et le Canton ;
- gérer le processus de demandes d'autorisations de manifestations (50 à 60 par année) ;
- gérer le processus d'attribution des subventions aux sociétés locales ;
- établir les budgets, les comptes et la planification des investissements ;
- gérer les activités des bibliothèques et son personnel ;
- créer et diffuser du contenu sur le site internet et les réseaux sociaux ;
- participer à la communication dans le journal d'informations et les médias.

Il faut préciser que la dotation actuelle du service ne laisse que peu de marge pour de nouvelles tâches sans adaptation du cahier des charges, report ou augmentation d'EPT.

Relevons encore que le poste tel qu'il est actuellement organisé comprend essentiellement des tâches administratives, d'organisation et de coordination sur le terrain lors de manifestations.

3. Résultats de l'étude

Le rapport d'Objectif:ne présente une stratégie sur cinq axes, menant à un plan d'action, pour développer un concept culturel à La Grande Béroche.

Il propose un certain nombre d'actions pour accompagner, promouvoir, recenser les infrastructures, soutenir la production et la diffusion culturelle et favoriser l'accès à la culture.

Ces mesures ont été quantifiées pour permettre d'apprécier les ressources nécessaires à leur mise en place, en heures ou en prestations.

Certaines missions relèvent de l'administration alors que d'autres, qui concernent plutôt des projets définis, peuvent être externalisées.

Comme vous pouvez le remarquer dans l'annexe 5 (plan d'action) du rapport d'Objectif:ne, afin de mettre en place l'entier des mesures identifiées sur l'année 2026, il faut considérer :

- 708 heures de travail supplémentaires correspondant à 0,4 EPT ;
- CHF 25'000.- pour des mandats de prestations à confier.

4. Aspect financier

Pour être complet, nous vous proposons ci-dessous deux variantes pour l'activation de toutes ou partie des mesures et projets définis à mettre en place pour 2026.

4.1 Variante I

La première variante consiste à vous proposer la réalisation de l'entier des mesures relevées dans l'étude menée par notre mandataire.

Le développement de la politique culturelle selon cette version nécessite l'engagement d'un·e délégué·e à la culture, formé·e dans le domaine et en réseau avec les acteur·trice·s de la culture. Le taux d'activité préconisé est de 0,4 EPT.

En complément, le montant à engager pour des projets s'élève à CHF 25'000.-.

4.2 Variante II

La deuxième variante consiste à transformer 154 heures en mandats externes et à réaliser une partie des actions relevées dans l'étude avec les moyens à disposition, c'est-à-dire sans augmenter la dotation en personnel, du moins dans l'immédiat.

Dans ce cas, le montant que nous vous proposons d'engager au budget de l'exercice 2026 s'élève à CHF 40'000.-.

Pour les 554 heures supplémentaires :

- 280 heures peuvent être assurées grâce à une réorganisation interne des tâches ;
- 274 heures ne peuvent pas être assumées avec la dotation actuelle en personnel. Nous proposons de prioriser les actions à réaliser en 2026 et d'en reporter certaines sur 2027, selon leur faisabilité.

Dans un premier temps, nous organiserons une rencontre avec les acteurs et actrices culturel·le·s de la commune afin de présenter la politique culturelle et les prestations proposées par la commune dans ce domaine.

Tableau des mandats à externaliser pour l'année 2026

Développer une page culturelle sur le site internet de la commune de La Grande Béroche Mandat informatique	CHF 8'000.-
Adapter les critères d'octroi des subventions aux sociétés locales et aux comités d'organisation sur la base des priorités de la politique culturelle communale Mandat externe	CHF 12'000.-
Concevoir un appel à projets pour soutenir des projets qui répondent aux objectifs de la politique culturelle Mandat externe	CHF 5'000.-
Lancer l'appel à projets Mandat externe (CHF 5'000.-) Prix (CHF 10'000.-)	CHF 15'000.-

5. Conclusion

Dans son programme de législature 2024 – 2028, le Conseil communal entend ENCOURAGER et il a, dans ce cadre, planifié quelques projets d'importance. Parmi eux figure le développement de la politique culturelle communale. Le premier pas a été avancé avec l'étude qui a été menée.

Les ateliers de travail et les réunions du groupe de pilotage ont mis en évidence l'engagement des sociétés locales ainsi que l'intérêt des acteur·trice·s culturel·le·s pour le développement de la communication, des réseaux et des événements culturels à La Grande Béroche.

Afin de donner suite aux travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation de la politique culturelle de La Grande Béroche et de mettre en œuvre les actions identifiées, nous vous proposons d'adopter la variante II présentée ci-dessus.

Concrètement, nous vous proposons d'accepter une ligne budgétaire de CHF 40'000.- consacrée au développement de la politique culturelle et d'amender le budget de l'exercice 2026 en conséquence.

La commission des Sports, des Loisirs et de la Culture a été consultée lors de sa séance du 17 novembre 2025 et s'est prononcée favorablement à l'unanimité sur cette demande de ligne budgétaire. Elle recommande par ailleurs de prendre acte du rapport d'Objectif:ne.

La commission des finances, consultée par voie de circulation, a émis un préavis négatif sur cette ligne de crédit de CHF 40'000.-. Elle veut pouvoir analyser ladite politique et ses impacts dans sa globalité. Le mode de consultation est également questionné.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous prie, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de prendre acte du rapport d'Objectif:ne et vous recommande d'approuver cette demande de ligne budgétaire.

En se tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 19 novembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani

Annexe : rapport d'Objectif:ne



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Arrêté relatif à la création d'une ligne budgétaire d'un montant de CHF 40'000.- pour le développement de la politique culturelle

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'article 38 alinéa 1, lettre b) de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 23 novembre 2023 ;

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles et artistiques (LEAC), du 19 février 2024 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 19 novembre 2025 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit annuel d'engagement de CHF 40'000.- est accordé au Conseil communal pour le développement de la politique culturelle.

Art. 2 : La dépense sera portée en charges du compte de résultats à la rubrique budgétaire « 3291 Politique culturelle ».

Art. 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de fonctionnement à partir de l'exercice comptable 2026.

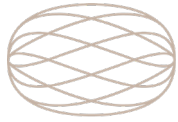
Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 8 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Maëlle Petitpierre

Le secrétaire,
Jacques Reift



objectif:ne

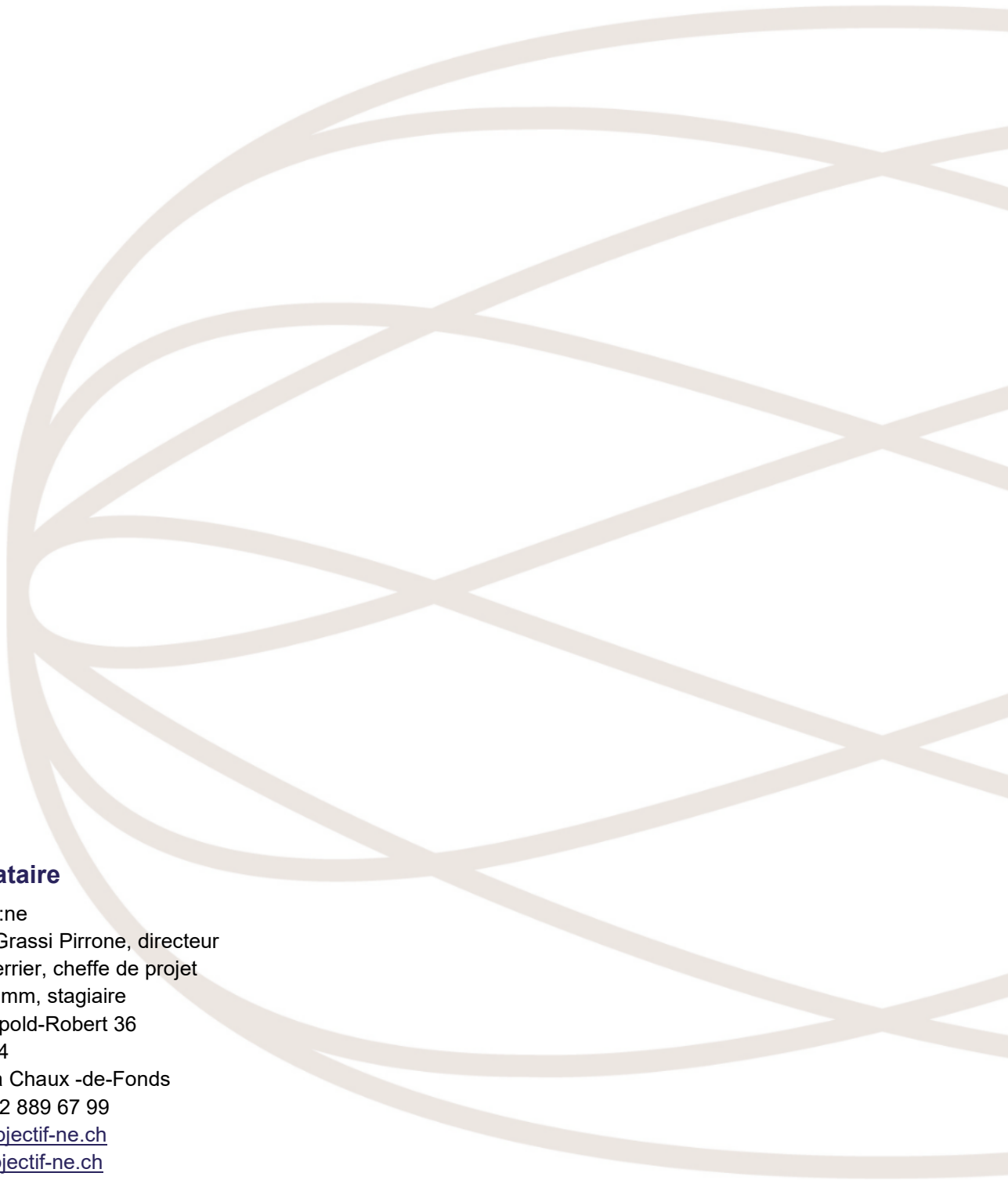
4 RÉGIONS, 1 AGGLOMÉRATION

Commune de La Grande Béroche

Développement d'une politique culturelle



Novembre 2025



Mandataire

Objectif:ne
Daniel Grassi Pirrone, directeur
Aline Terrier, cheffe de projet
Léo Brumm, stagiaire
Av. Léopold-Robert 36
CP 1244
2301 La Chaux -de-Fonds
T +41 32 889 67 99
info@objectif-ne.ch
www.objectif-ne.ch

Mandant

Commune de La Grande Béroche
Hassan Assumani, Conseiller communal en charge du dicastère de
l'administration, de la cohésion sociale et de la santé
Rue de la Gare 4
2024 St-Aubin-Sauges
T +41 32 886 52 00
Hassan.Assumani@ne.ch
<https://www.lagrandeberoche.ch/>

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Démarche.....	5
3. Diagnostic.....	7
4. Politique culturelle communale	19
5. Conclusion.....	26
Annexe 1 – Composition du CoPil.....	27
Annexe 2 – Analyse des dépenses communales en matière de culture	28
Annexe 3 – Résultats du benchmarking.....	29
Annexe 4 – Type de soutien financier et matériel proposé pour chaque type d'acteur	34
Annexe 5 – Plan d'actions.....	35

1. Introduction

Le programme de législature 2024-2028 du Conseil communal de la commune de La Grande Béroche met une priorité sur le développement d'une politique culturelle communale, en collaboration avec les acteurs locaux.

Lors de sa séance du 26 mai 2025, le Conseil général de la commune a validé cette intention en octroyant un crédit d'engagement d'un montant de CHF 65'000.- pour mener une démarche visant à mettre en place une politique culturelle communale.

Dans ce but, le Conseil communal a mandaté notre association pour préparer, organiser et accompagner la définition d'un cadre cohérent pour le développement de la culture à l'échelle locale, en prenant en compte les besoins des acteurs et actrices culturelles, les attentes des citoyens et citoyennes et en s'inspirant des bonnes pratiques observées dans d'autres communes.

Le présent rapport est établi à l'attention du Conseil communal de la commune de La Grande Béroche. Il a pour objectif de rendre compte de la démarche et de présenter les résultats des travaux réalisés. Il propose une vision ambitieuse, une stratégie et un plan d'action réalistes destinés à poser le cadre d'une politique culturelle pour la commune.

2. Démarche

2.1 Esprit de l'approche

La définition d'une politique culturelle pour la commune de La Grande Béroche s'inscrit dans une démarche participative, visant à construire une vision partagée du développement culturel local.

Elle repose sur plusieurs principes :

- Prendre en compte les **besoins des acteurs et actrices culturelles** ainsi que les **attentes de la population**, afin d'élaborer une politique ancrée localement.
- S'inscrire en **complémentarité avec les dispositifs de soutien existants**, notamment ceux mis en place au niveau cantonal, pour assurer une répartition efficace et coordonnée des ressources.
- Veiller à la cohérence avec les politiques culturelles de communes de taille comparable, en s'inspirant des **bonnes pratiques observées ailleurs**, tout en tenant compte des spécificités locales.
- S'enrichir d'**initiatives innovantes** développées dans d'autres territoires, qui ont nourri la réflexion et inspiré l'élaboration de la stratégie culturelle communale.

2.2 Structure du rapport

Afin de garantir la démarche participative visée, le premier défi du projet a été de recenser les ressources culturelles présentes dans la commune. À cette fin, l'administration communale a procédé à un appel aux acteurs et actrices communales dans le but recenser les forces vives du domaine, à travers les publications locales, respectivement les canaux de communication de la commune. Sont considérées comme acteurs et actrices culturelles toutes les personnes actives sur le territoire communal qui s'identifient comme telles. Près de 50 actrices et acteurs culturels locaux se sont manifestés et ont pu être intégrés à la démarche.

Les travaux ont débuté par l'élaboration d'un **diagnostic** (chapitre 3). Le rappel du contexte général de la politique culturelle en Suisse situe la réflexion communale dans un cadre plus large. Cette mise en perspective permet de comprendre les grands principes qui guident l'action publique dans le domaine culturel et de positionner la démarche de La Grande Béroche dans la continuité des politiques menées aux niveaux cantonal et national. Les prestations culturelles offertes par la commune y sont décrites. L'analyse est complétée par une comparaison intercommunale critique avec des communes de taille similaire. Enfin, les résultats des travaux menés avec les acteurs et actrices culturelles et les représentant·es de la population lors de 4 ateliers participatifs réunissant au total 40 participant·es sont présentés. Les ateliers ont permis d'identifier les ressources culturelles du territoire, construire une vision partagée pour l'avenir de la culture, puis définir des propositions d'actions à mettre en œuvre pour concrétiser cette vision commune.

A partir de cette base solide, la proposition de politique culturelle communale, présentée dans le chapitre 4, se décline en trois parties. En premier lieu, une **vision** fixant l'horizon vers lequel souhaite se diriger la commune sur le plan culturel. Une **stratégie** fixe les axes prioritaires sur lesquelles la commune compte agir pour mettre en œuvre et concrétiser ses ambitions. Enfin, un **plan d'action** détaillé, élaboré sur la période 2026-2032, organisé en trois phases : 2026, 2027–2028, puis 2029 et les années suivantes, propose des actions concrètes.

2.3 Gouvernance

L'ensemble du processus a été coordonné par un Comité de pilotage (CoPil), réunissant des experts du domaine culturel communal et cantonal, des membres de la Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture, ainsi que des représentant·es de l'exécutif communal (voir annexe 1). Le regard des professionnel·les du domaine a enrichi les réflexions et les propositions émanant des panels et des parties prenantes du projet.

La Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture du Conseil général a également été associée aux différentes étapes de la démarche. Ses remarques ont contribué à affiner les résultats des travaux, notamment sous l'angle de la stratégie et du plan d'action.

Enfin, une soirée de restitution destinée aux acteurs et actrices culturelles ayant pris part à la démarche, associant également les membres de la Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture du Conseil général, a permis de présenter les résultats de la démarche, marquant la conclusion d'un processus fondé sur la transparence, la participation et le dialogue.

3. Diagnostic

3.1 Politique culturelle institutionnelle

En charge de la **politique culturelle fédérale**, l'Office fédéral de la culture définit la culture de la manière suivante :

"Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances."

Dans une vision de politique publique, la culture est définie de manière large : elle englobe à la fois les disciplines créatives (littérature, arts visuels, musique, arts de la scène, design, architecture, cinéma, bande dessinée, jeux vidéo, etc.) et les activités culturelles (événements, performances, médiation).

Comme dans d'autres domaines, une politique culturelle institutionnelle a pour objectif de définir une vision stratégique, puis de fixer des objectifs et des instruments pour encourager la création, la diffusion et la participation culturelle sur un territoire donné, tout en tenant compte du contexte local.

En Suisse, la loi fédérale sur l'encouragement de la culture confie aux cantons la compétence principale en matière de politique culturelle. Toutefois, la Confédération conserve un rôle d'orientation et de coordination, notamment à travers la fondation Pro Helvetia et le Message culture, document-cadre publié tous les quatre ans. Ce message fixe les priorités, les domaines d'encouragement et les budgets alloués. Le [Message culture 2025-2028](#) s'articule autour de six champs d'action, qui visent à renforcer la diversité culturelle, l'accès à la culture et la participation de toutes et tous à la vie artistique.

Au niveau cantonal, l'État, via le [Service cantonal de la culture](#), encourage les activités culturelles au sens de la loi sur l'encouragement des activités culturelles ([LEAC](#)). L'État réserve en priorité **ses soutiens aux acteurs et actrices culturelles professionnelles**¹. Des soutiens spécifiques peuvent être apportés aux **artistes en transition entre émergence et reconnaissance**. La LEAC prévoit l'octroi de subventions ponctuelles ou renouvelables, encadrées par la loi sur les subventions ([LSub](#)).

Dans ce cadre, l'État a soutenu la création, en 2024, d'un Bureau culturel porté par l'association Culturecom.ne. Celui-ci a pour mission d'accompagner les acteurs et actrices des milieux culturels grâce à des permanences physiques et à une plateforme en ligne regroupant informations, ressources et outils pratiques. Les communes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Milvignes et Val-de-Travers ont rejoint le Bureau culturel.

Plateforme Culture NE

FIGURE 1: LE BUREAU CULTUREL DU CANTON DE NEUCHÂTEL INFORME, RELAIE, SOUTIENT ET PROMeut LES ACTEURS ET ACTRICES CULTURELLES DU CANTON

¹ Entendues comme les personnes physiques ayant une activité dans le domaine culturel à titre professionnel, salarié ou indépendant. Cette activité peut être de nature artistique, technique, administrative, managériale ou autre.

Depuis 2025, plusieurs initiatives ont été lancées dans le prolongement de la révision de la LEAC, notamment:

- l'appel à projets Tempo, soutenant neuf projets artistiques à hauteur de 20 000 CHF sur trois ans ;
- l'appel à projets Écho, élargissant le soutien à la médiation culturelle scolaire postobligatoire ;
- un renforcement des aides aux arts visuels ;
- une adaptation des soutiens ponctuels, intégrant mieux la rémunération et les étapes du projet ;
- un appui spécifique aux musiques actuelles ;
- une clarification des contrats de prestations pour améliorer la couverture sociale des artistes.

Des conventions tripartites (État–institution–commune) favorisent en outre une gestion concertée des soutiens. La LEAC encourage ce type de coopération, en reconnaissant la responsabilité partagée entre le canton et les communes.

Enfin, les associations et fondations à but non lucratif actives dans le domaine culturel peuvent bénéficier d'une exonération fiscale, renforçant ainsi l'écosystème du secteur.

À l'échelle régionale, la Commission Sports, Culture, Loisirs et Tourisme (CSCLT) de la Région Neuchâtel Littoral (RNL) réunit les exécutifs des onze communes membres. Elle constitue un espace d'échange et de coordination s'agissant des enjeux partagés. La région décerne annuellement le Prix Culture et Sport, récompensant des projets favorisant la collaboration intercommunale.

Les Accords de positionnements stratégiques (APS), formalisent également la volonté de mutualiser les ressources et les énergies entre l'État et les régions. Pour la Région Neuchâtel Littoral (RNL) et en matière de culture ces accords soulignent notamment les objectifs suivants:

- renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle et touristique en promouvant l'offre culturelle,
- développer les liens entre l'activité culturelle & touristique, l'innovation et les technologies numériques,
- favoriser l'économie créative notamment en développant l'écosystème culturel.

S'agissant du rôle des communes, la loi cantonale laisse une large autonomie à ces dernières quant à leur politique et à l'élaboration de mesures d'encouragement. La LEAC prévoit une responsabilité partagée de l'encouragement de la culture entre l'Etat et les communes, qui se concertent régulièrement en lien avec les soutiens qu'ils accordent. La loi précise toutefois que les communes jouent un rôle essentiel dans **l'animation culturelle locale et le soutien à la création non professionnelle**. Tandis que le Canton concentre son action sur les artistes et structures professionnelles, les communes assurent la proximité avec la population et favorisent la participation culturelle au quotidien.

Responsables de la gestion de la vie locale dans ses diverses dimensions (culture, sport, loisirs, cohésion sociale), les communes :

- soutiennent les initiatives culturelles locales ;

- peuvent instituer des commissions culturelles chargées de développer et promouvoir les activités sur leur territoire ;
- participent à la concertation avec le canton pour coordonner les soutiens ;
- collaborent à des conventions communes ou à des appels à projets cantonaux, et
- contribuent, selon les cas, au cofinancement de projets spécifiques.

La concertation entre le canton de Neuchâtel et ses communes est un élément fondamental de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC). L'objectif est d'assurer la continuité du parcours des artistes et de maximiser les synergies entre les niveaux de soutien. Le cadre précis de cette concertation est actuellement en discussion, avec une séance prévue avec la Conférence des directeurs communaux Culture, Sports et Loisirs de l'Association des communes neuchâteloises fixée à la fin de 2025.

À ce jour, cette collaboration s'est traduite par des rencontres techniques régulières avec les délégué·es culturels des communes (Groupe 4D), des échanges au niveau politique, ainsi que la création conjointe de structures de soutien telles que le Bureau culturel. La LEAC prévoit également d'autres mesures destinées à harmoniser les procédures de subvention (formulaires, calendriers, terminologie), à mutualiser des financements pour des objectifs partagés, et à conclure des conventions communes avec certaines institutions culturelles.

Le Service de la culture du canton coordonne ces échanges, favorisant ainsi une action publique culturelle cohérente et renforcée sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette dynamique s'inscrit dans un effort de dialogue constant et d'engagement conjoint entre le canton et les communes pour développer des politiques culturelles coordonnées et efficaces.

3.2 Dispositif communal

Selon l'article 8 de la LEAC, les communes "**encouragent la création artistique et la vie culturelle, dans un esprit de proximité avec la population**". Le programme de législature 2024-2028 de la commune de La Grande Béroche prévoit le développement d'une politique culturelle, en collaboration avec les acteurs locaux.

La culture est rattachée au Dicastère de la cohésion sociale. La commune dispose d'une **organisation interne dédiée**, comprenant une déléguée à la culture (0.3 EPT), ainsi qu'une Commission sports, loisirs et culture rattachée au Conseil général.

Cette commission a pour mission de :

- émettre des préavis sur les projets et objets relevant du domaine culturel,
- proposer la délivrance des mérites culturels, et
- formuler un avis sur le système d'octroi des subventions communales.

Le règlement communal encadre l'attribution des subventions aux sociétés locales et comités d'organisation à but non lucratif. À l'heure actuelle, des dispositions transitoires sont appliquées afin d'assurer la transition entre l'ancien système (hérité de la période préfusion) et le nouveau dispositif harmonisé.

Les sociétés locales et certains événements culturels à but non lucratif bénéficient de **différents types de soutien** de la part de la commune :

- subventions financières, ponctuelles ou récurrentes ;
- mise à disposition gratuite ou à tarif préférentiel de terrains, équipements ou locaux ;

- prestations en nature, notamment via les services techniques ou la voirie ;
- garanties de déficit ou cautionnement.

Un **annuaire interne** des sociétés locales est régulièrement mis à jour afin de transmettre aux acteurs concernés, sur une base annuelle, un questionnaire d'évaluation des soutiens.

Les acteurs et actrices culturelles qui contribuent au rayonnement du territoire peuvent en outre être récompensés par le Mérite culturel communal.

La commune de La Grande Béroche dispose de **plusieurs lieux polyvalents** accueillant des manifestations, expositions et événements culturels. Ces espaces sont recensés sur le site internet de la commune. La réservation des salles communales peut s'effectuer en ligne.

La **mise en réseau des acteurs culturels** est encouragée à travers les tables rondes de l'Association des sociétés locales de La Grande Béroche (ASLGB), qui favorisent les échanges, la coordination et les synergies entre les sociétés.

La **communication de l'offre culturelle** s'appuie sur plusieurs canaux :

- l'agenda des événements publié sur le site communal, assorti d'un formulaire d'annonce en ligne ;
- les réseaux sociaux de la commune ;
- le journal communal ;
- les panneaux d'affichage officiels et,
- des flyers disponibles au guichet.

La commune veille à favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, notamment par :

- le soutien aux associations locales telles que Kallo ou les clubs des aînés ;
- la collaboration avec divers partenaires pour des événements inclusifs (ex. concerts pour bébés, restauration d'œuvres dans les bâtiments communaux) ;
- des réductions tarifaires pour le Théâtre du Passage (ex. Pass'Jeunes) et
- le soutien du Passeport vacances.

Le territoire de La Grande Béroche se distingue par un **tissu culturel varié**. Les pages 11 et 12 présentent les acteurs et actrices culturelles identifiées durant les ateliers participatifs. La page 13 présente les principales infrastructures dédiées à l'accueil de la culture à La Grande Béroche, identifiées par les panels. Ces listes sont le résultat des travaux des panels et ne sont pas exhaustives.

La Grande Béroche abrite plusieurs sites patrimoniaux emblématiques : le Château de Vaumarcus, l'abbaye de Bevaix, les temples de Bevaix et de Saint-Aubin, ou encore le Pavillon des Bains à Chez-le-Bart.

Le paysage naturel constitue également une ressource culturelle majeure, avec la Pointe du Grain, le lac, les vignes, les forêts et les itinéraires pédestres.

Certains de ces éléments² figurent parmi les vecteurs de rayonnement identifiés dans l'Accord de positionnement stratégique (APS) de la Région Neuchâtel Littoral.

² Centre de jeunesse et de congrès Le Camp et La Rouvraie, Château de Vaumarcus: Ecomusée de la pêche et des poissons, Pointe du Grain, Gorges de La Vaux, Sentier du Lac

MUSIQUE

Particuliers / particulières

Bellermusic Bevaix
Christine Roth Gorgier
Florence Chitacumbi Chez-le-Bart
P'tite Pomme St-Aubin-Sauges
Quatuor Dacor Bevaix

Entreprises

Gibus Guitars St-Aubin-Sauges
leson.ch, école musique actuelle St-Aubin-Sauges

Associations

Chœur d'hommes "l'Helvétienne" Gorgier
Fanfare Béroche-Bevaix Bevaix
Les Chambristes Bevaix

Collectifs

Chœur d'hommes de Montalchez Montalchez
Les Cors de La Béroche Saint-Aubin-Sauges

ARTS VISUELS ET PLASTIQUES

Particuliers / particulières

André Walter Bevaix
Bernard Ribaux Bevaix
Claude Frossard Saint-Aubin-Sauges
Creationcin Vaumarcus
Gérard Buttica Bevaix
Helga Schuhr Chez-le-Bart

Entreprises

Walk Art Gallery Saint-Aubin-Sauges

Jacquet Alain Bevaix
Kristian Dill Bevaix
LABICHE Bevaix
May-Lucy Süess Bevaix
Nicole Siron Bevaix
Roger Lobjois Saint-Aubin-Sauges

Romain Coquibus Vaumarcus
Tua Forss Bevaix
Ursula Nunez Bevaix
Wao Toyz Chez-le-Bart
Yeva Yatt Bevaix
Jenny Fazan Saint-Aubin-Sauges

ARTS DE LA SCENE

Particuliers / particulières

Ueli Locher Bevaix
Atelier danse émotions Bevaix
La Burbuja - Michelle Gagnaux Bevaix

Associations

Théâtre La Mouette Saint-Aubin-Sauges
La Tarentule - Centre culturel Saint-Aubin-Sauges
PopKorn Cie Bevaix
Troupe de théâtre la Beline Chez-le-Bart
Les Baladins de l'Abbaye Bevaix

LITTERATURE / ECRITURE

Institution publique

Bibliothèque de Bevaix *Bevaix*

Bibliothèque de Gorgier *Gorgier*

Particuliers

Lucienne Girardier Serex *Bevaix*

Catherine Bex *Gorgier*

PATRIMOINE

Associations

Ecomusée de la pêche et des poissons *Bevaix*

Fondation

Fondation du Moulin *Bevaix*

Entreprises

Château de Vaumarcus

ARTISANAT

Particuliers

Cindy Bieri «Suki» *Bevaix*

Lili B. la manufacture *Gorgier*

Associations

**Atelier de bougie Bevaix -
Emilie Bourquin-Freire** *Bevaix*

DIVERS

Assemblées villageoises

Assemblée villageoise de Saint-Aubin-Sauges

Assemblée villageoise de Fresens

Assemblée villageoise de Gorgier

Assemblée villageoise de Bevaix

Assemblée villageoise de Vaumarcus

Assemblée villageoise de Montalchez

Associations

La Rouveraie *Bevaix*

Le Kallo *Bevaix*

L'Aristolochie *Bevaix*

Les Dames paysannes *Gorgier*

Ludothèque ZigZagZoug *Bevaix*

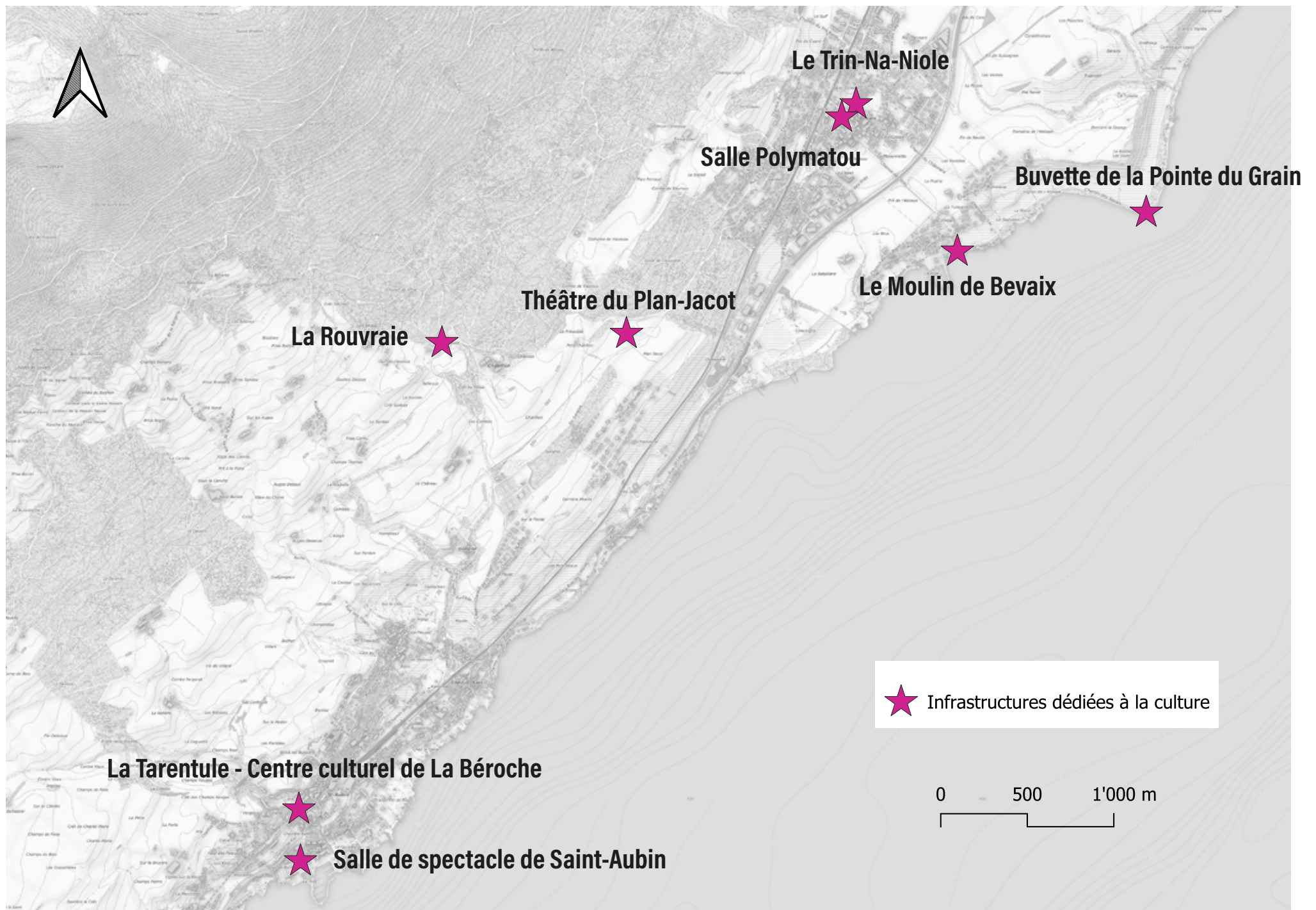
Place de la Guêpe *Fresens*

Sodebev *Bevaix*

Entreprises

SLEN.ch *Bevaix*

*Cartographie des infrastructures dédiées à la culture à La Grande Béroche**



**identifiés par les panels, complété avec les principales infrastructures communales*

Source: SITN

En termes de **ressources**, la Commune consacre 0.3 EPT à la culture. Le **budget 2025** s'élève à environ CHF 384'000.-³ (voir annexe 2 pour le détail), dont:

- 42 % pour les charges de transferts (Bibliobus, Syndicat du théâtre neuchâtelois, Musée de la vigne et du vin) ;
- 33 % pour le fonctionnement des bibliothèques ;
- 16 % pour soutien financier aux sociétés locales, les subventions à la culture, le sponsoring d'événements (tels que le Cinéma Open Air) et les mérites culturels, ce qui représente environ CHF 60 000.-, soit 16 % du budget culturel global ;
- 6 % pour l'exploitation de la salle de musique située sous la salle Polymatou.

Enfin, CHF 3'000.- sont alloués à la mise en valeur d'œuvres d'art destinées aux bâtiments communaux.

4.2 Comparaisons intercommunales

Les **prestations culturelles** offertes par les communes de **Val-de-Travers**, **Milvignes**, **Estavayer (FR)** et la **Ville de Neuchâtel** ont été comparées dans le cadre d'un **benchmarking** (voir annexe 2 pour le détail des résultats). Cette analyse s'est appuyée sur :

- un questionnaire rempli par les communes ;
- l'étude des documents cadres et des comptes communaux ;
- des entretiens téléphoniques permettant de préciser certains aspects.

Toutes les communes comparées disposent d'un **poste de délégué·e** à la culture. Les communes de Milvignes, Estavayer et Neuchâtel sont dotées d'une **commission du Conseil général**, qui préavise les projets, émet des propositions et est parfois dotée d'autres fonctions – par exemple la remise du prix de l'appel à projets citoyen à Milvignes. Les communes de Val-de-Travers et de Neuchâtel disposent d'une **commission du Conseil communal**, composée de représentant·es du secteur culturel et du dicastère en charge. Elles offrent un lieu d'échange entre le monde culturel et la commune.

L'ensemble des entités communales susmentionnées offrent des **aides financières, récurrentes ou ponctuelles** aux acteurs culturels locaux (sociétés locales, subventions pour des projets particuliers ou des manifestations). À Milvignes, un appel à projets citoyen annuel de CHF 10'000.- est organisé. La Ville de Neuchâtel est la seule commune à proposer de manière explicite des [aides financières ou des prestations de service](#) en faveur d'organismes et de projets culturels, artistiques ou d'animations socioculturelles.

³ Hors coût des EPT pour le personnel du service de la culture.



FIGURE 2: APPEL À PROJETS "MILVIGNES EST À VOUS"

Certaines communes ont mis en place des outils spécifiques pour la **gestion des subventions**. La Ville de Neuchâtel dispose d'un groupe d'expert-es chargé d'émettre des préavis sur les subventions ponctuelles, selon le règlement communal. Val-de-Travers utilise une grille d'analyse des subventions, alignée sur ses priorités politiques.

Les communes intégrées dans l'analyse offrent, sans exception, des **équipements et prestations gratuites ou à tarifs préférentiels**. La Ville de Neuchâtel se distingue par un accompagnement actif à la recherche de locaux, une politique d'infrastructures, l'attribution de bourses, de résidences, et l'introduction d'un pourcent culturel communal. Val-de-Travers réserve CHF 10'000.- par an à l'acquisition d'œuvres d'art.

Concernant la **mise en réseau**, Milvignes, Val-de-Travers et Neuchâtel soutiennent financièrement les actions de réseautage d'autres structures, telles que les associations locales ou le Bureau culturel cantonal. Certaines communes, comme Neuchâtel et Estavayer, organisent chaque année une rencontre avec les acteurs et actrices du secteur. Neuchâtel propose également des résidences artistiques, en Suisse et à l'étranger.

Dans toutes les communes, la **communication de l'offre culturelle** repose sur un agenda des événements, les réseaux sociaux, et des annonces dans les journaux locaux. Neuchâtel se distingue par un partenariat avec Culturoscope permettant l'intégration automatique des événements dans l'agenda du [site internet communal](#), une collaboration avec la plateforme [hopla.ch](#), destinée à mettre en avant les activités sportives, culturelles et artistiques sur le canton, et un affichage public culturel. Val-de-Travers valorise régulièrement artistes, lieux et œuvres via [son site communal](#). Toutes les communes tiennent un annuaire des sociétés locales, mais seule Neuchâtel dispose d'une base de données des institutions culturelles régulièrement mise à jour. Les communes de Val-de-Travers et de Milvignes ont rendu cet inventaire public sur leur site internet.

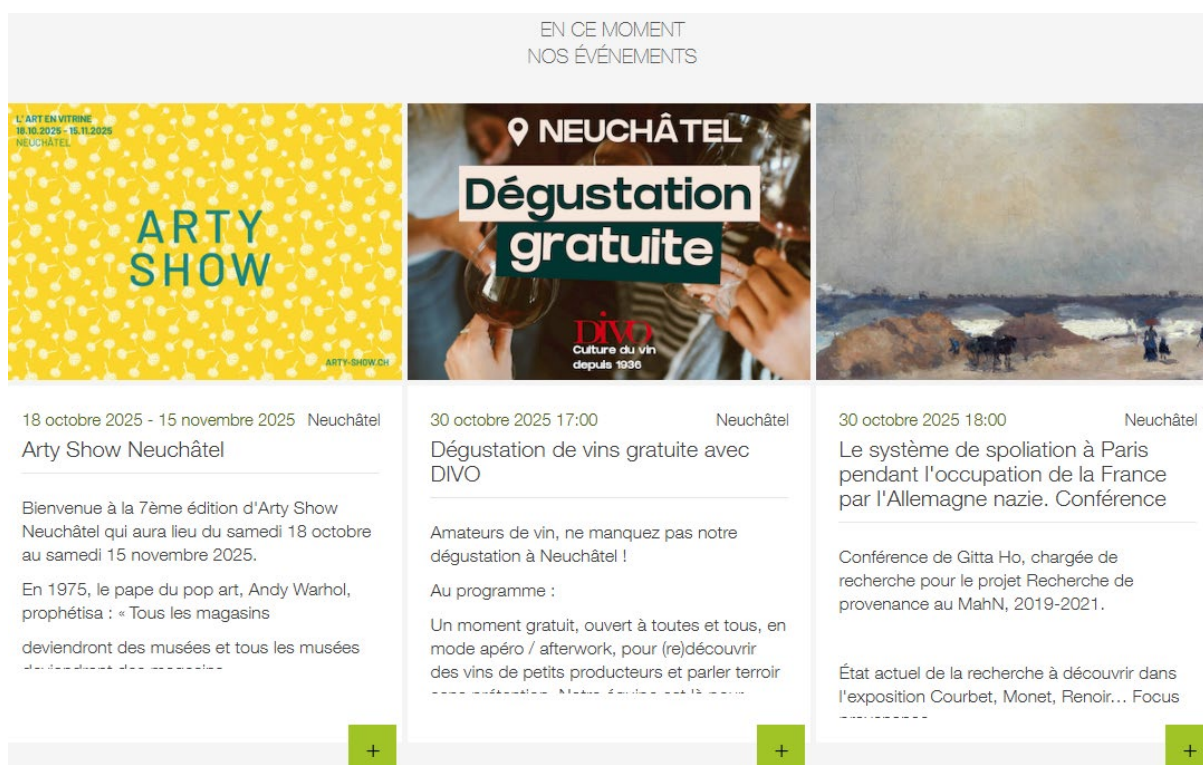


FIGURE 3: AGENDA CULTUREL DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL, EN COLLABORATION AVEC LE CULTUROSCOPE

En matière **d'accès à la culture**, toutes les communes encouragent le développement d'une offre favorisant la pratique culturelle pour tous les publics, avec une attention particulière portée aux jeunes et aux publics éloignés. Val-de-Travers organise chaque année [les portes ouvertes de la culture](#), tandis que Neuchâtel développe des projets éducatifs avec les écoles (« Au musée, c'est la classe ») ainsi qu'une médiation spécifique destinée aux demandeurs et demandeuses d'asile et aux personnes en situation de handicap (Atelier des Musées). La plupart des communes proposent également des réductions tarifaires pour certains publics, notamment pour les spectacles au Théâtre du Passage.

Dans les communes de taille similaire, les **ressources humaines dédiées à la culture** varient entre 0.4 et 0.85 EPT. Les **aides financières**, récurrentes ou ponctuelles, destinées aux sociétés locales et événements culturels s'élèvent entre CHF 63'000.– et 69'000.– par an⁴, soit entre 13% et 16 % du budget global, représentant environ CHF 6.50 à 6.80 par habitant, comparable à La Grande Béroche (CHF 6.50).

L'entretien et l'exploitation des bâtiments communaux dédiés à la culture constituent des postes de dépense importants.

Le **budget culturel** par habitant de La Grande Béroche (CHF 41.–) reste inférieur à celui des communes du canton de taille similaire (Val-de-Travers : CHF 49.–, Milvignes : CHF 71.–, Estavayer : CHF 123.–)⁵.

Ces différences peuvent notamment s'expliquer par des charges supplémentaires liées au Théâtre de Colombier (Milvignes), aux salles de spectacles et au musée communal (Estavayer), au soutien aux musées et à la Maison de l'Absinthe (Val-de-Travers). Par ailleurs,

⁴ Hors Estavayer, qui octroie près de CHF 30.- par habitant pour ces aides.

⁵ Hors coût des EPT pour le personnel du service de la culture.

Val-de-Travers inclut dans son budget culturel la mise à disposition de locaux communaux, ce qui n'est pas le cas des autres communes.

4.3 Besoins exprimés par les acteurs et actrices culturelles

Les quatre rencontres organisées avec les acteurs et actrices de la culture et les représentant·es de la population ont permis de mettre en évidence des constats et des besoins en matière de culture. Ce chapitre en présente une synthèse⁶.

Organisation interne

La disponibilité d'un point de contact unique au sein de l'administration communale a été largement plébiscitée. La personne référente au sein de la commune dispose d'une bonne connaissance de l'offre culturelle ; elle rencontre les acteurs, oriente le public et stimule la vie culturelle locale. Les participant·es relèvent également un manque de connaissance générale par les acteurs et actrices culturelles des prestations offertes par la commune.

Soutien à la création artistique et aux événements

Pour les participant·es à la démarche, la priorité est d'encourager la création et la production artistique intergénérationnelle à vocation socioculturelle. Le besoin de cibler les soutiens communaux selon les besoins réels des acteurs culturels a été exprimé, ainsi que de disposer d'espaces physiques pour rassembler artistes et population. Les besoins en infrastructures sont variés et spécifiques à chaque discipline. Ils concernent les activités de création, de pratique (répétition / formation) et d'exposition / performance. Une attention particulière doit être portée à l'accessibilité des lieux, notamment pour les personnes en situation de handicap, qu'elles soient public ou artiste. Une méconnaissance de la part de certains acteurs et actrices culturelles des espaces disponibles pour créer ou présenter leurs œuvres a été relevée ; cette situation rend nécessaire un effort d'information. Enfin, le soutien aux artistes locaux, par exemple via l'acquisition d'œuvres régionales, devrait être renforcé.

Mise en réseau des acteurs et relations avec la commune

La commune compte une diversité d'acteurs culturels, mais il existe un manque de connaissance mutuelle et un besoin de favoriser la (re)connaissance et la collaboration. Les partenariats doivent être encouragés entre le secteur culturel et d'autres milieux locaux, en particulier les entreprises, les établissements médico-sociaux et les écoles. Les acteurs locaux souhaitent également que la commune favorise les liens avec des acteurs actifs dans le canton, la Suisse, à l'étranger, ainsi que dans d'autres secteurs externes à la culture. Le rôle de la commune comme facilitatrice et médiatrice du réseau est essentiel pour les panels.

Communication

Un manque de connaissance des outils de communication mis à disposition par la commune a été relevé, ainsi qu'un besoin de mieux faire connaître ces outils. Une partie de la communication repose sur des plateformes extérieures (site de l'association des sociétés locales, Culturoscope, Littoral Région), ce qui soulève des questions de pouvoir d'agir de la part de la commune et de pérennité concernant le site de l'association des sociétés locales. Il existe des opportunités pour étoffer la communication par de nouveaux canaux (NEMO, newsletters scolaires, portraits, etc.), mais aussi un manque de lieux physiques dédiés à la promotion de l'offre culturelle. De plus, l'absence de coordination et de régularité nuit à la visibilité des actions communales.

⁶ Le rapport détaillé est disponible sur [ce lien](#).

Accès à la culture

La culture constitue un véritable vecteur d'intégration. Pour les panels, l'offre culturelle doit être accessible à toutes et tous, tant physiquement (transports publics, voies piétonnes et cyclables, infrastructures inclusives) que socialement, à travers une diversité d'activités pensées pour tous les publics. L'accompagnement des publics éloignés est crucial : cela passe notamment par la formation, en particulier dans les écoles, où le volet culturel reste parfois peu pris en compte. Enfin, l'encouragement de nouveaux événements ouverts à un large public (comme des portes ouvertes culturelles) doit être inscrit parmi les objectifs de la politique culturelle communale.



FIGURE 4: PORTES OUVERTES DE LA CULTURE ORGANISÉES PAR DESTINATION VAL-DE-TRAVERS

4. Politique culturelle communale

4.1 Vision

La vision est la représentation à long terme de ce que la commune souhaite devenir ou incarner sur le plan culturel. Elle exprime le sens, les valeurs et les ambitions qui orientent l'ensemble des actions culturelles locales.

Émanant des acteurs et actrices culturelles, enrichie par les expert·es externes du Comité de pilotage et les membres de la Commission Sports, Loisirs et Culture du Conseil général, elle s'exprime ainsi :

La commune de La Grande Béroche se projette comme un territoire où la culture, riche et variée, relie les générations et renforce le lien social. Les acteurs et actrices culturelles⁷ et la population partagent, échangent, créent des synergies et du lien. Ils se rencontrent et se découvrent. Un réseau est créé. Il se matérialise par une diversité de lieux spécialisés pour accueillir la culture et des rencontres. Des liens sont tissés avec le reste du canton, de la Suisse, l'étranger et les acteurs externes à la culture.

La commune est facilitatrice de ce réseau⁸. Elle apporte son soutien aux acteurs et actrices culturelles, en complémentarité de l'appui apporté par le canton.

Cette dynamique culturelle s'appuie sur une communication active et fait rayonner la commune de La Grande Béroche à l'échelle locale et régionale, tout en tenant compte des identités patrimoniales des six anciennes communes.

L'offre culturelle est accessible à toutes et tous. Son accès est accompagné par des démarches de formation et de sensibilisation, en particulier pour les publics les plus éloignés. L'accessibilité est physique grâce à une offre en transports publics, des voies pédestres et cyclables et des infrastructures inclusives, mais également sociale en proposant des offres pour toutes les couches de population.

4.2 Stratégie

La stratégie d'une politique culturelle communale traduit la vision culturelle de la commune en orientations concrètes. Elle définit comment la collectivité compte atteindre ses ambitions à moyen et long terme.

S'agissant de la commune de La Grande Béroche, les axes stratégiques complémentaires se présentent comme suit. L'ordre retenu pour la présentation des axes n'implique aucune hiérarchie dans leur réalisation.

Axe 1 : ACCOMPAGNER la dynamique culturelle

La commune de La Grande Béroche abrite une grande diversité d'acteurs et actrices culturelles. La démarche met en évidence que ces personnes se connaissent peu entre elles. Cette situation freine l'émergence de synergies et de projets communs (ex. mutualisation d'espaces de création, d'exposition, etc.). Le potentiel de partenariats intersectoriels entre le monde culturel et d'autres acteurs et actrices locales et régionales n'est à ce jour pas exploité.

⁷ Ensemble des personnes et entités actives dans le domaine culturel. Cette activité peut être de nature artistique, technique, administrative, managériale, de médiation ou autre.

⁸ La responsabilité de l'organisation du réseau revient aux acteurs et actrices culturelles. La Commune apporte un soutien à la mise en réseau mais n'en est pas garante.

Le développement d'une dynamique culturelle passe par un travail de coordination, de facilitation et de médiation. L'information, l'orientation et le conseil aux professionnel·les de la culture participent à son développement. L'éclosion du potentiel culturel communal passe également par une meilleure connaissance des acteurs et actrices culturelles et l'organisation de points de contact réguliers.

Dans ce but, une personne de référence unique, connue et disponible est une condition essentielle pour assurer une dynamique culturelle communale. La pérennité de l'action nécessite un référent ou une référente professionnelle et rémunérée. La fonction en charge doit disposer d'une connaissance du réseau, des besoins et des soutiens possibles afin d'orienter les acteurs et les opportunités de collaboration.

Dans ce sens, la création en juillet 2025 d'une fonction de délégué·e à la culture, représentant 0.3 EPT, marque une étape importante dans cette voie. En comparaison intercommunale, les ressources mises à disposition à ce jour restent relativement modestes. La mise en œuvre d'une politique culturelle communale nécessite notamment le renforcement de cet accompagnement.

Stratégie :

- > faciliter la mise en réseau les acteurs et actrices culturelles (répertoire, rencontres, etc.)
- > accompagner le développement de projets et de partenariats entre acteurs et actrices culturelles locales, respectivement issues d'autres milieux (par ex. économiques), communes et régions
- > renforcer l'accompagnement des acteurs et actrices culturelles

Axe 2 : COMMUNIQUER l'offre culturelle

Le benchmarking réalisé montre une diversité d'outils et de dispositifs existants pour promouvoir l'offre culturelle, dont certains ne sont pas directement gérés par les communes.

La commune de La Grande Béroche propose déjà plusieurs canaux de communication pour valoriser son offre culturelle. Cependant, ces outils restent encore insuffisamment connus et utilisés par les acteurs et actrices culturelles : l'agenda des manifestations disponible sur le site communal est encore peu exploité. De plus, les informations doivent souvent être saisies par les acteurs et actrices culturelles sur plusieurs plateformes différentes⁹, ce qui entraîne des oublis ou des doublons.

La communication constitue un levier essentiel pour renforcer la notoriété et l'accessibilité de la culture sur le territoire. Son renforcement passe en priorité par la sélection et la valorisation d'un nombre limité d'outils existants (ex. site internet communal, réseaux sociaux, journal communal), afin de concentrer l'information et faciliter la transmission entre acteurs et commune. Des synergies avec des outils existants et pérennes peuvent être trouvées, pour limiter la multiplicité des supports. Au besoin, de nouveaux canaux peuvent être développés, tels que des espaces d'affichage dédiés à la culture. La visibilité et la promotion de l'offre culturelle communale passent également par la définition d'un plan de communication qui garantira la coordination et la régularité de la communication.

Cette stratégie vise à simplifier les échanges d'information entre les acteurs et la commune, tout en renforçant la visibilité et l'impact des initiatives culturelles auprès de l'ensemble de la population.

⁹ Agenda communal, agenda de l'association des sociétés locales, Culturoscope, etc.

Stratégie :

- > établir une stratégie et un plan de communication dédiés à la culture
- > activer les canaux de communication communaux pour promouvoir l'offre (site internet, réseaux sociaux, etc.) et compléter l'offre selon les besoins
- > présenter régulièrement les outils communaux à disposition des acteurs et actrices culturelles

Axe 3 : Equiper et rendre accessibles les INFRASTRUCTURES dédiées

La commune dispose de lieux polyvalents permettant d'accueillir des manifestations, expositions et performances. L'analyse met en évidence que les besoins en termes d'infrastructures et d'équipements varient de manière substantielle en fonction des disciplines. Le manque de spécialisation et de mise en réseau des infrastructures existantes limite leur potentiel. Le coût élevé de la création et de l'entretien de nouveaux lieux culturels dédiés constitue un frein important.

Dans ce contexte, la réponse au besoin nécessite une approche pragmatique et collaborative. De l'avis d'expert·es, la mise en réseau de lieux culturels spécialisés et dédiés à une discipline sur l'ensemble du territoire communal est à privilégier en comparaison à la création d'une "maison de la culture". Il est en outre impératif de rendre les espaces culturels accessibles aux personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse du public ou des artistes.

Dans ce contexte, l'établissement d'un diagnostic des infrastructures et des équipements actuellement disponibles au sein de la commune, puis l'identification des besoins et des lacunes est la première étape à franchir.

Stratégie :

- > lancer un diagnostic des infrastructures et des équipements existants
- > définir les besoins et les opportunités, en collaboration avec les acteurs et actrices culturelles
- > définir un programme d'investissements à moyen-long terme

Axe 4 : SOUTENIR la production¹⁰ et la diffusion culturelle¹¹

Le canton soutient prioritairement les acteurs et actrices culturelles professionnelles, ainsi que certains artistes à cheval entre émergence et confirmation.

La commune de La Grande Béroche apporte un soutien financier régulier ou ponctuel à certaines sociétés locales et comités d'organisation à but non lucratif. Elle met également à disposition, gratuitement ou à tarifs préférentiels, des terrains, équipements, locaux et prestations communales. Les artistes peuvent être récompensés de manière ponctuelle (mérite culturel), mais ne sont pas directement soutenus. L'analyse met donc en évidence une carence en la matière.

À futur, le soutien aux acteurs et actrices culturelles¹² s'inscrit d'abord dans le cadre d'appels à projets visant à subventionner des initiatives qui contribuent à la mise en œuvre des stratégies de la politique culturelle. Par la suite, des mécanismes de soutien plus pérennes peuvent être mis en place pour accompagner les projets artistiques. Le soutien aux sociétés locales et comités d'organisation doit également prendre en considération les priorités

¹⁰ Entendue comme l'ensemble du processus qui vise à concrétiser une œuvre.

¹¹ Entendue comme l'ensemble des actions qui visent à faire rencontrer l'œuvre avec le public.

¹² Voir annexe 4 pour le détail des types d'acteurs et actrices culturelles à soutenir à futur.

communales en matière de culture. Les critères d'octroi des subventions sont adaptés en conséquence.

Stratégie :

- > s'inscrire en complémentarité des soutiens existants¹³
- > lancer des appels à projets pour soutenir et stimuler la production et la diffusion culturelle
- > mettre en place un mécanisme de soutien pérenne pour accompagner les projets culturels
- > adapter les critères d'octroi des subventions aux sociétés locales et comités d'organisation sur la base des priorités de la politique culturelle communale.

Axe 5 : Favoriser l'ACCES à la culture, à travers l'éducation et la rencontre avec la population

La culture constitue un vecteur d'intégration et de cohésion sociale. Il est donc essentiel d'accompagner les publics les plus éloignés dans leur accès à la culture. Cela passe notamment par des actions de formation et de sensibilisation au sein des écoles. De l'avis d'expert·es, le volet culturel demeure encore insuffisamment pris en compte dans les établissements scolaires, alors qu'il représente un levier majeur pour favoriser l'égalité d'accès et la participation citoyenne.

Par ailleurs, la culture est un excellent moyen de valoriser l'espace public : les événements «hors murs» permettent de rencontrer de nouveaux publics et d'amener la culture au plus proche de la population.

La stratégie vise à favoriser l'éducation à la culture qui s'inscrirait dans un parcours progressif articulé en trois étapes : la rencontre avec la culture, la pratique artistique, puis l'acquisition de compétences¹⁴. Une attention particulière doit être portée à ce que l'offre culturelle soit inclusive et intergénérationnelle.

Stratégie :

- > développer un partenariat formalisé avec les écoles incluant les activités culturelles dans le cadre scolaire
- > organiser ou soutenir des actions (événements, expositions, performances, etc.) dans des lieux publics ou insolites, en visant différents publics-cibles
- > organiser ou soutenir des actions visant à accompagner les publics les plus éloignés dans leur accès à la culture

¹³ Notamment soutiens cantonaux, Loterie romande, Fondation culturelle de la Banque Cantonale Neuchâteloise. Le canton de Neuchâtel peut soutenir les personnes physiques ou morales si elles sont professionnelles et, dans certains cas, à cheval entre émergence et confirmation.

¹⁴ selon le principe du Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (PEAC)

4.3 Plan d'actions

La mise en œuvre d'une politique culturelle doit s'échelonner sur plusieurs années, selon une logique progressive et réaliste. Les premières années visent à poser les fondations de la démarche et mettre en œuvre les actions facilement réalisables et à fort impact. Les années suivantes permettent de consolider les actions, d'élargir les partenariats et d'introduire de nouveaux dispositifs de soutien pérennes. L'ensemble des actions, des responsables, des partenaires et des ressources figure dans l'annexe 5.

Période 2026 – Lancement et structuration

L'année 2026 constitue une phase de mise en place. La priorité est donnée à une meilleure connaissance du tissu culturel local, à la création de liens entre la commune et les acteurs et actrices de la culture, à la valorisation des outils de communication existants, au lancement d'un appel à projets ainsi qu'aux premières actions destinées à accompagner les publics dans leur accès à la culture.

1. **Accompagnement des acteurs culturels** : création d'un annuaire des acteurs et actrices de la culture¹⁵, organisation d'une rencontre entre la commune et le milieu culturel afin de présenter la politique culturelle et les prestations offertes par la commune¹⁶, et développement de l'accompagnement aux acteurs et actrices culturelles (notamment rencontres avec les acteurs du réseau culturel, représentation au sein de groupes de travail, formation continue, développement de partenariats avec le canton et/ou d'autres communes).
2. **Communication** : développement d'un onglet « Culture » sur le site communal¹⁷, présentation mensuelle d'un événement ou d'une personnalité locale¹⁸, diffusion hebdomadaire des activités culturelles¹⁹ et lancement d'un projet de colonnes ou panneaux d'affichage dédiés à la culture²⁰.
3. **Infrastructures** : lancement d'un diagnostic des lieux culturels existants et des besoins, en collaboration avec les services communaux et les acteurs culturels. Ce travail inclut la réflexion sur l'usage des locaux communaux, scolaires ou temporairement inoccupés.
4. **Soutien à la création** : adaptation des critères d'octroi des subventions aux sociétés locales et comités d'organisation pour intégrer les objectifs de la politique culturelle et mise en place d'un premier appel à projets annuel doté de CHF 10'000.–. Cet appel à projets, volontairement large, doit permettre de soutenir des projets de création, de médiation ou de diffusion culturelle qui répondent aux objectifs de la politique culturelle. L'annexe 4 présente le type d'acteurs pouvant y candidater.
5. **Accès à la culture** : organisation de quatre ateliers de médiation culturelle, en partenariat avec des professionnels de la médiation et préparation d'une journée

¹⁵ La question de la digitalisation de l'annuaire doit se poser lors du développement de l'onglet culture sur le site internet de la commune.

¹⁶ Eventuellement faire intervenir une personne issue du milieu culturel ou organiser la rencontre chez un acteur ou une actrice culturelle de la commune.

¹⁷ En coordination et synergie les plateformes existantes ([culturoscope](https://culturoscope.ch), hopla.ch), <https://www.neuchatelville.ch/sortir-et-decouvrir/agenda/>

¹⁸ <https://www.val-de-travers.ch/page/la-culture-au-val-de-travers> / journal communal / réseaux sociaux / calendrier communal / ...

¹⁹ À l'image de la Ville de Neuchâtel qui communique tous les jeudis les événements du week-end.

²⁰ Dont type, localisation, coûts, conditions d'utilisation, entretien.

«Portes ouvertes de la culture»²¹ et d'un pass culturel communal, développé en collaboration avec les troupes de théâtre locales. Une attention particulière devra être portée à la conception et à la distribution de ce pass afin qu'il remplisse pleinement son objectif : favoriser l'accès à la culture pour de nouveaux publics.

Période 2027–2028 – Consolidation

La période 2027–2028 vise à consolider les actions engagées et à approfondir la dynamique de coopération.

1. **Accompagnement** : renforcement du travail d'accompagnement des acteurs et actrices culturelles et de mise en réseau²², organisation de rencontres de réseautage et développement de partenariats avec le secteur privé.
2. **Communication** : élaboration d'un plan de communication culturelle pour structurer la diffusion de l'information, finalisation et déploiement des panneaux d'affichage, recherche de synergies avec d'autres plateformes (NEMO, Littoral Région, écoles, entreprises locales).
3. **Infrastructures** : poursuite du diagnostic et premières réalisations concrètes du plan d'action dès 2028.
4. **Soutien à la production** : reconduction de l'appel à projets et élaboration d'un dispositif de soutien pérenne aux initiatives culturelles en capitalisant sur l'expérience de l'appel à projets. Création d'un fonds communal pour l'acquisition d'œuvres d'art afin de valoriser la création locale.
5. **Accès à la culture** : tenue annuelle de la journée "Portes ouvertes de la culture", mise à disposition gratuite du Pass'Jeunes du Théâtre du Passage, lancement du pass culturel communal, poursuite des ateliers de médiation et premières collaborations avec les écoles pour systématiser les activités culturelles dans le cadre scolaire²³.

Période 2029 et suivantes – Evolution

À partir de 2029, la commune consolide les acquis et déploie de nouvelles formes de soutien et de diffusion culturelle.

1. **Accompagnement** : maintien du suivi des acteurs et actrices culturelles, appui à la mise en réseau. Grâce à la connaissance fine acquise du tissu culturel local, la pertinence d'identifier un positionnement en matière de culture pour se distinguer des autres communes se posera. Ce choix pourrait guider les actions prioritaires à mener à l'avenir.
2. **Communication** : mise en œuvre complète du plan de communication, garantissant régularité et cohérence dans la promotion de l'offre culturelle.
3. **Infrastructures** : poursuite du plan d'action pour réaliser un réseau d'infrastructures culturelles.
4. **Soutien à la création** : transformation de l'appel à projets en un système de soutien pérenne des projets (type appel à projets en continu).

²¹ <https://www.myvaldetravers.ch/2025/10/01/portes-ouvertes-culture/>

²² Dont collaboration avec le bureau culturel cantonal

²³ Une attention particulière doit être accordée à l'adaptation des projets au niveau des élèves, ainsi qu'à leur préparation (ex. via un dossier pédagogique).

5. **Accès à la culture** : poursuite des actions engagées, soutien à l'organisation d'expositions ou de performances dans l'espace public pour amener la culture au plus près de la population. Ces initiatives pourraient prendre différentes formes : appel à candidatures pour exposer dans des lieux insolites²⁴, mandats de prestations pour des performances au sein de bâtiments communaux, ou encore organisation d'expositions itinérantes sur le territoire.

Ressources

La mise en œuvre des mesures prioritaires prévues pour 2026 nécessite des ressources supplémentaires. Selon nos estimations, le besoin représente une augmentation de la charge de travail de 0.4 EPT et un montant supplémentaire de CHF 25'000.– au budget communal pour la couverture des frais informatiques, l'organisation d'événements et le financement du prix de l'appel à projets (voir annexe 5 pour le détail).

À la demande du Conseil communal, une estimation des heures pouvant être transférées sous forme de mandats externes a été faite. Il a été estimé qu'environ 250 heures peuvent être transférées, pour un montant estimé à CHF 34'000.–.

²⁴ <https://www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/culture/cabines-dexpression>

5. Conclusion

L'élaboration de la politique culturelle de la commune de La Grande Béroche marque une étape importante dans la reconnaissance et la valorisation du rôle de la culture comme vecteur de cohésion, d'identité et de dynamisme local.

Le diagnostic mené a permis de dresser un état des lieux précis du paysage culturel communal, de comprendre les besoins des acteurs et actrices du territoire, et d'identifier les leviers d'action à la disposition de la commune. Les comparaisons intercommunales ont, quant à elles, mis en évidence des pistes concrètes pour renforcer la structuration, la visibilité et le rayonnement de la vie culturelle locale.

La proposition se fonde sur une vision ambitieuse, mais réaliste. La mise en œuvre se décline dans une stratégie claire et concise. Le plan d'actions proposé s'inscrit, quant à lui, dans une logique progressive et réaliste, privilégiant la mise en place d'initiatives simples mais à fort impact dès 2026, puis un renforcement graduel des dispositifs et des partenariats au fil des années. Il vise à développer un environnement propice à la création, à la participation et à la diffusion culturelles, tout en garantissant une gestion efficiente des ressources humaines et financières.

À travers cette politique culturelle, la commune affirme sa volonté de favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous, de soutenir les créateurs et créatrices locales, et de faire de la culture un levier de lien social et d'attractivité.

La mise en œuvre de cette politique nécessitera un engagement continu, une collaboration étroite entre les services communaux, les milieux culturels et la population, ainsi qu'une évaluation régulière des actions entreprises. C'est dans cette dynamique collective que la culture pourra pleinement contribuer au développement harmonieux et durable de La Grande Béroche.

Annexe 1 – Composition du CoPil

- Hassan Assumani, chef du Dicastère de la cohésion sociale,
- Carine Muster, cheffe du Dicastère des bâtiments,
- John Reift, président de la Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture,
- Hanâa Von Allmen, membre de la Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture,
- Sandra Tazzer, membre de la Commission des Sports, des Loisirs et de la Culture,
- Nicolas Pfund, chancelier,
- Lucienne Serex, autrice, Bevaix, La Grande Béroche,
- Romain Coquibus, artiste indépendant, Galerie d'art contemporain, Vaumarcus, La Grande Béroche,
- Nicolas Farine, pianiste ; directeur du Conservatoire de musique Neuchâtelois,
- Cécilia Daina ; directrice de la Fondation culturelle de la BCN,
- Robert Sandoz ; directeur du Théâtre du Passage,
- Christian Egger ; fondateur de la Galerie C, Neuchâtel.

Annexe 2 – Analyse des dépenses communales en matière de culture

	2023	2024	2025	%	Détail (si applicable)
Musées / héritage culturel / conservation du patrimoine					
Soutien à la Société du musée de la vigne et du vin	4'000 CHF	5'000 CHF	5'000 CHF	1%	
Restauration d'œuvres d'art	2'000 CHF	3'000 CHF	3'000 CHF	1%	En 2024, exposition des œuvres communales
Patrimoine communal	700 CHF	300 CHF	2'000 CHF	1%	
Bibliothèques					
Fonctionnement des bibliothèques	116'000 CHF	123'000 CHF	127'000 CHF	33%	Charges personnel, locaux, matériel, animations
Participation bibliobus	63'000 CHF	68'000 CHF	65'000 CHF	17%	
Bâtiments communaux					
Salle de musique (Polymatou)	19'000 CHF	22'000 CHF	23'000 CHF	6%	Chauffage, amortissement, entretien
Culture					
Déléguée à la culture	- CHF	- CHF	9'000 CHF	2%	
Soutien financier ponctuel, récurrent, mérite culturel	40'000 CHF	55'000 CHF	60'000 CHF	16%	Soutien aux sociétés locales, subventions culturelles, sponsoring événements (dont ceux organisés en collaboration avec la commune comme cinéma open air), mérite culturel
Participation au financement d'institutions externes					
Syndicat du théâtre neuchâtelois	95'000 CHF	93'000 CHF	90'000 CHF	23%	
Mises à disposition					
Terrains, équipements, locaux, infrastructures, prestations communales gratuites ou à tarif réduit	Non chiffré	Non chiffré	Non chiffré		Env. 20'000.- pour location et lavage de vaisselle réutilisable (manifestations culturelles et sportives), rabais de 300.- à la location de la salle de spectacles de St-Aubin et gratuité lors de jubilaires (sociétés locales)
Total	339'700 CHF²⁵	369'300 CHF²³	384'000 CHF²³		

²⁵ Montants arrondis au milier, ce qui explique la légère différence avec les comptes communaux.

Annexe 3 – Résultats du benchmarking

Légende

Existant	✓
En cours ou partiellement existant	~
Non existant	-

Organisation interne

	La Grande Béroche	Val-de-Travers	Milvignes	Estavayer	Neuchâtel
Document stratégique	~ en cours	~ en cours	~ en cours	-	✓
RH allouées	0.3 EPT	0.6 EPT*	0.85 EPT*	0.4 EPT	6.2 EPT*
Point de contact (ex. délégué-e)	✓	✓	✓ ¹	✓	✓
Commission du Conseil général	✓	-	✓	✓	✓
Commission du Conseil communal	-	✓	-	-	✓

¹ Newsletter à l'attention des acteurs et actrices culturelles

* Dont secrétariat

Soutien à la création artistique / aux événements culturels

	La Grande Béroche	Val-de-Travers	Milvignes	Estavayer	Neuchâtel
Versement de subventions ordinaires / extraordinaires / appel à projets	✓	✓ ¹	✓ ²	✓	✓ ³
Équipement, prestations gratuites ou à tarif préférentiel	✓	✓	✓	✓	✓
Soutien à la recherche de locaux / mise à disposition de locaux	✓	✓ ⁴	✓	✓	✓ ⁵
Mise au concours de bourses et de résidences	-	-	-	-	✓

Acquisition d'œuvres d'art / pourcent culturel communal	-	✓	-	-	✓
Formulaire d'annonce et guide pour l'organisation de manifestations	✓	✓ ⁶	✓ ⁶	✓	✓ ⁶
Mérite culturel	✓	✓	-	-	-

¹ Mise en place d'une grille d'analyse objectivée, en cohérence avec les priorités politiques

² Appel à projets citoyen

³ Formulaire de demande détaillé, analysé par un groupe d'expert-e-s

⁴ Espace d'exposition dédié à l'art et à la créativité dans le hall d'espaceVAL

⁵ Accompagnement à la recherche de locaux et développement de projets pour combler les éventuels manques (ex. Collège latin)

⁶ Recommandations pour l'organisation de manifestations

Mise en réseau des acteurs et avec la commune

	La Grande Béroche	Val-de-Travers	Milvignes	Estavayer	Neuchâtel
Soutien financier à la mise en réseau (ex. ASLGB, réseaux, bureau culturel neuchâtelois)	✓	✓ ¹	✓	-	✓
Organisation de rencontres	-	-	-	✓	✓ ²
Résidences artistiques locales / à l'étranger	-	-	-	-	✓

¹ Soutien financier aux réseaux locaux (centre culturel du Val-de-Travers, réseau culture de Destination Val-de-Travers)

² Événement annuel dédié au réseautage (Rencart culturel)

Communication

	La Grande Béroche	Val-de-Travers	Milvignes	Estavayer	Neuchâtel
Annuaire des acteurs et actrices culturelles / des lieux	~ en cours	~ ¹	~ ¹	~ ¹	✓ ²
Agenda des événements	✓	✓	✓	✓	✓ ³
Réseaux sociaux	✓	✓ ⁴	✓	✓	✓
Affichage culturel dans l'espace public	-	-	-	-	✓ ⁵

Annonces dans Littoral Région / journal communal / tout ménage	✓	✓	✓ ⁶	✓	✓
--	---	---	----------------	---	---

¹ Annuaire des sociétés locales, disponible sur le site communal

² Base de données interne des structures culturelles, mise à jour régulièrement

³ Partenariat avec le Culturoscope

⁴ Mise en lumière d'une œuvre, un artiste, une manifestation ou un lieu culturel (2x/mois)

⁵ Colonnes culturelles

⁶ Annonces dans le journal régional et feuille d'information aux habitant-es 4x / an

Accès à la culture

	La Grande Béroche	Val-de- Travers	Milvignes	Estavayer	Neuchâtel
Soutien à une offre qui encourage la pratique culturelle auprès de tous les publics	✓	✓ ¹	✓ ²	✓	✓
Soutien à l'initiation / la formation à la culture pour les publics jeunes / éloignés	✓	✓ ¹	✓ ³	✓ ¹	✓ ⁴
Réductions pour certains publics	✓	-	✓	-	✓ ⁵
Soutien aux associations locales actives dans le domaine (société des jeunes, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓

¹ Portes-ouvertes de la Culture

² Exposition à ciel ouvert (Camina con Arte)

³ Semaine d'activités culturelles et sportives gratuites durant les vacances

⁴ Développement de projets avec les écoles (ex. «Au musée c'est la classe»), offres à destination des demandeurs d'asile ou des personnes en situation de handicap (Atelier des Musées)

⁵ AG culturel offert aux majorant-es, bons suspendus, ordonnance muséale

Budget alloué à la culture en 2025 - Comparatif²⁶

	Culture				
	La Grande Béroche	Val-de-Travers	Milvignes	Estavayer	Détail (si applicable)
Musées / héritage culturel / conservation du patrimoine					
Fonctionnement des institutions muséales / patrimoniales communales	2'000 CHF	-	-	308'000 CHF	Estavayer: musée, entretien des bâtiments historiques
Subventions aux entreprises privées	-	155'000 CHF	-	70'000 CHF	Val-de-Travers: mandat de prestations avec la Maison de l'Absinthe (80'000.-) et mise à disposition de locaux pour la Maison de l'Absinthe (opération neutre, recette inscrite dans les infrastructures)
Subventions aux organisations privées à but non lucratif	5'000 CHF	80'000 CHF	4'500 CHF		La Grande Béroche et Milvignes: Musée de la vigne et du vin Val-de-Travers: Musée régional du Val-de-Travers, Musée Rousseau, Vapeur Val-de-Travers, MUS-E, ...
Achat / restauration d'œuvres d'art / recensement / conditionnement	3'000 CHF	10'000 CHF	4'500 CHF	-	
Bibliothèques					
Fonctionnement des bibliothèques	127'000 CHF	70'000 CHF	35'000 CHF	47'000 CHF	Charges personnel, locaux, matériel, animations
Bibliobus (part communale)	65'000 CHF	82'000 CHF	68'000 CHF	-	
Bâtiments communaux					
Fonctionnement des bâtiments communaux dédiés à la culture (hors musées)	23'000 CHF	-	297'000 CHF	444'000 CHF	Milvignes: théâtre communal La Grande Béroche: salle de musique (Polymatou) Estavayer: 2 salles de spectacles

²⁶ Les montants sont arrondis au milier, ce qui explique la légère différence avec les comptes communaux.

Culture					
EPT pour le service	0.3 EPT	0.6 EPT	0.85 EPT	0.4 EPT	Val-de-Travers: 0.15 chef de service, 0.45 administratif Milvignes: 0.25 déléguée, 0.2 secrétariat, 0.4 stagiaire
Autres charges du service	-	-	15'000 CHF	-	Marketing, frais de téléphone, etc.
Soutien financier ponctuel, récurrent, mérite culturel	60'000 CHF	69'000 CHF	45'000 CHF	230'000 CHF	Soutien aux sociétés locales Subventions culturelles Sponsoring événements
Appel à projets	-	-	10'000 CHF	-	
Organisation d'événements culturels par ou en collaboration avec le service / réception / délégation	-	-	8'000 CHF	48'000 CHF	La Grande Béroche et Val-de-Travers: compris dans soutien financier ponctuel
Participation au financement d'institutions externes					
Syndicat du théâtre neuchâtelois	90'000 CHF	-	162'000 CHF	-	Dont réductions pour la population Milvignes: collaboration avec le théâtre de Colombier
Lanterne magique	-	-	4'000 CHF	-	
Mises à disposition					
Mise à disposition de terrains, d'équipements, de locaux, d'infrastructures, de prestations communales gratuitement ou à tarifs réduits	Non chiffré	58'500 CHF	6'000 CHF Partiellement chiffré	Non chiffré	La Grande Béroche: voir annexe 2 Val-de-Travers: opération neutre, recette inscrite dans les infrastructures
Total²⁷	375'000 CHF	524'500 CHF	659'000 CHF	1'147'500 CHF	

²⁷Les coûts liés aux EPT du service ont été sortis, car ils ne sont pas comptabilisé de la même manière dans les communes comparées.

Annexe 4 – Type de soutien financier et matériel proposé pour chaque type d'acteur

Type d'acteur ou actrice culturelle du territoire ²⁸	Soutien communal actuel	Soutien communal à futur	
		Appel à projets annuel ²⁹ (2026-2028), puis continu (dès 2029) ³⁰	Autres
Collectif informel et organisation culturelle³¹	Selon le règlement d'octroi des subventions aux sociétés locales et comités d'organisation	Oui	Maintien du soutien actuel
Particulier amateur³²	-	Oui	-
Particulier émergent³³	-	Oui, en particulier dans le cadre d'une collaboration avec un acteur professionnel, pour des buts de formation.	-
Particulier professionnel³⁴	-	Oui, dans le cadre d'un partenariat public-privé.	-
Organisme public³⁵	Financement ou participation financière régulière	-	Maintien du soutien actuel
Entreprise privée³⁶	-	Oui, dans le cadre d'un partenariat public-privé.	-

²⁸ Sous-entendu dont le siège ou le lieu d'habitation est situé sur la commune de La Grande Béroche.

²⁹ Soutien à des projets de création, de médiation ou de diffusion, en priorité touchant à des aspects de cohésion sociale ou visant à la formation des artistes.

³⁰ Subventions extraordinaires et aide matérielle ou en nature pour des projets.

³¹ Comité d'organisation, association, fondation, etc.

³² Se consacre à une discipline essentiellement de façon volontaire. Il ou elle ne tire pas de rémunération régulière de cette activité.

³³ En transition vers la professionnalisation : il ou elle a déjà engagé une démarche artistique structurée, peut avoir une formation ou un début d'expérience reconnue, mais ne remplit pas encore les critères du statut professionnel définis par la LEAC.

³⁴ Selon la définition de la LEAC.

³⁵ Bibliothèque, bibliobus, etc.

³⁶ SA, Sàrl, entreprise individuelle

Annexe 5 – Plan d'actions

Axe prioritaire	Action	Principaux enjeux répondus	Responsable / partenaire	Critères d'évaluation	Calendrier							
					2026		2027		2028		Dès 2029	
					Heures	Montants*	Heures	Montants*	Heures	Montants*	Heures	Montants*
1. ACCOMPAGNER la dynamique culturelle	Mettre en place un annuaire des acteurs et actrices culturelles actives sur le territoire communal	Renforcer la connaissance, par la Commune, des acteurs et actrices culturelles	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Acteurs et actrices culturelles</i>	Annuaire créé et modalités de mise à jour définies	16 h							
	Renforcer l'accompagnement aux acteurs et actrices culturelles	Développer une dynamique culturelle	Service des Sports - loisirs – culture	Nombre et types de demandes traitées / contacts par la déléguée à la culture	36 h		52 h	2'000 CHF	52 h	2'000 CHF	52 h	2'000 CHF
	Organiser une rencontre avec les acteurs et actrices culturelles et la commune afin de présenter la politique culturelle et les prestations offertes par la commune	Développer une dynamique culturelle Faire connaître les outils à disposition des acteurs et actrices culturelles	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Acteurs et actrices culturelles</i>	1 rencontre organisée	48 h	1'000 CHF						
	Organiser une rencontre annuelle de réseautage entre acteurs et actrices culturelles, la commune, en invitant d'autres institutions / acteurs	Renforcer la connaissance, par la Commune, des acteurs et actrices culturelles Développer une dynamique culturelle	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Acteurs et actrices culturelles</i>	1 rencontre organisée / année			48 h	1'000 CHF	48 h	1'000 CHF	48 h	1'000 CHF
	Etudier les possibilités de partenariat entre les milieux culturels et l'industrie privée	Développer une dynamique culturelle	Service des Sports - loisirs – culture / <i>entreprises locales</i>	Nombre et types de partenariats établis			16 h		16 h		16 h	
	Identifier le positionnement de la commune en matière de discipline culturelle et favoriser des actions en ce sens	Développer une dynamique culturelle	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Acteurs et actrices culturelles</i>	Positionnement identifié							24 h	
2. COMMUNIQUER l'offre culturelle	Développer un onglet culture sur le site internet de la Commune de La Grande Béroche	Renforcer les outils de communication de l'offre culturelle existants Informier et orienter les acteurs et actrices culturelles	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Mandataire informatique</i>	Onglet sur le site internet	76 h	8'000 CHF						
	Présenter mensuellement une personne, un événement ou un lieu culturel à la population	Renforcer les outils de communication de l'offre culturelle existants	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Acteurs et actrices culturelles</i>	12 articles publiés / année	52 h		52 h		52 h		52 h	
	Communiquer 1 fois par semaine les événements culturels	Renforcer les outils de communication de l'offre culturelle existants	Service des Sports - loisirs – culture / <i>acteurs et actrices culturelles</i>	1 publication par semaine réalisée	26 h		26 h		26 h		26 h	
	Développer un plan de communication dédié à la culture	Renforcer les outils de communication de l'offre culturelle existants Développer de nouveaux canaux de diffusion	Service des Sports - loisirs – culture / <i>partenaires de communication</i>	Canaux et modalités de communication définies			24 h		16 h		16 h	
	Concevoir l'installation de colonnes ou panneaux dédiés à l'affichage culturel et les installer	Développer de nouveaux canaux de diffusion	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Service technique</i>	Projet défini (2026) Colonnes / panneaux installés (2027-2028)	60 h		40 h	30'000 CHF	40 h	20'000 CHF	16 h	
3. Equiper et rendre accessibles les INFRASTRUCTURES dédiées	Etablir un diagnostic des infrastructures et équipements existants, définir les besoins et les opportunités	Disposer de lieux culturels spécialisés mis en réseau	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Service des bâtiments / Propriétaires et gestionnaires des bâtiments / Acteurs et actrices culturelles</i>	Stratégie confirmée et diagnostic réalisé	104 h		72 h					
	Réaliser le plan d'action en matière d'infrastructures nécessaires à la culture			Réseau de lieux créés					48 h	5'000 CHF	48 h	15'000 CHF
4. SOUTENIR la production et la diffusion culturelle	Adapter les critères d'octroi des subventions aux sociétés locales et comités d'organisation sur la base des priorités de la politique culturelle communale	Intégrer les objectifs de la politique culturelle dans le soutien aux sociétés locales, associations et comités d'organisation	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Commission Sports - loisirs – culture</i>	Grille d'analyse des subventions mise à jour	84 h							
	Concevoir un appel à projets pour soutenir des projets qui répondent aux objectifs de la politique culturelle	Soutenir les initiatives d'acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des stratégies de la politique culturelle	Service des Sports - loisirs – culture	Cahier des charges de l'appel à projets réalisé	34 h							
	Lancer l'appel à projets			Appel à projets lancé et prix remis	36 h	10'000 CHF	36 h	10'000 CHF	36 h	10'000 CHF		
	Concevoir un système de soutien aux projets culturels, en cohérence avec la politique définie et en coordination avec le soutien cantonal et le mettre en place	Soutenir les initiatives d'acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des stratégies de la politique culturelle	Service des Sports - loisirs – culture	Système défini (2028) Nombre et types de soutiens accordés (dès 2029)					80 h		48 h	30'000 CHF
	Mettre en place un fonds pour acquérir une collection d'œuvres d'art provenant d'artistes de la région	Soutenir la diffusion culturelle	Service des Sports - loisirs – culture	Fonds mis en place			24 h	5'000 CHF	16 h	5'000 CHF	16 h	5'000 CHF
5. Favoriser l'ACCES à la culture, à travers l'éducation et la rencontre avec la population	Organiser 4 ateliers de médiation culturelle, visant des publics différents (ex. siestes musicales)	Accompagner les publics dans leur accès à la culture	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Musicien-es / Animateur-trice</i>	4 ateliers organisés	48 h	6'000 CHF	48 h	6'000 CHF	48 h	6'000 CHF	48 h	6'000 CHF
	Organiser une journée portes-ouvertes de la culture	Amener la culture au plus proche de la population	Service des Sports - loisirs – culture	Partenariat établi Journée organisée chaque année (dès 2027)	48 h		80 h	5'000 CHF	80 h	5'000 CHF	80 h	5'000 CHF
	Organiser des expositions ou performances dans l'espace public	Amener la culture au plus proche de la population Soutenir la diffusion artistique	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Acteur ou actrice culturelle partenaire</i>	Expositions organisées							64 h	10'000 CHF
	Mettre en place un partenariat avec les écoles pour systématiser les activités culturelles dans le cadre scolaire.	Accompagner les publics dans leur accès à la culture	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Cercles scolaires</i>	Partenariat établi			60 h		24 h		24 h	
	Mettre à disposition gratuitement le Pass'Jeunes développé par le théâtre du Passage	Favoriser l'accès à la culture auprès de tous les publics	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Théâtre du Passage</i>	Pass à disposition			8 h	3'000 CHF	8 h	3'000 CHF	8 h	3'000 CHF
	Mettre en place un pass pour toucher les publics les plus éloignés dans leur accès à la culture, en collaboration avec les théâtres actifs sur le territoire	Accompagner les publics dans leur accès à la culture	Service des Sports - loisirs – culture / <i>Théâtres actifs sur le territoire</i>	Pass créés (2026) et à disposition (dès 2027)	40 h		16 h	3'000 CHF	16 h	3'000 CHF	16 h	3'000 CHF
Fonctionnement					708 h	25'000 CHF	602 h	35'000 CHF	606 h	35'000 CHF	602 h	65'000 CHF
Investissement						0 CHF		30'000 CHF		25'000 CHF		15'000 CHF
TOTALUX					708 h	25'000 CHF	602 h	65'000 CHF	606 h	60'000 CHF	602 h	80'000 CHF

* Les montants d'investissement sont indiqués en italique